

## Soutenez le mahJ par un don déductible de vos impôts !

Vos dons à la fondation Pro mahJ, reconnue d'utilité publique, permettent de soutenir l'activité et le développement de notre musée. Ils sont en outre **déductibles à 66 % de votre impôt sur le revenu** (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable), **ou à 75 % de votre ISF** (dans la limite de 50 000 € par an).

**Je vous adresse aujourd'hui un don de :**

- 30 €       50 €       100 €       200 €  
 500 €       1 000 €       1 500 €       Autre : ..... €

Par chèque à l'ordre de « fondation Pro mahJ »

**Je souhaite déduire ce don :**

- de mon impôt sur le revenu  
 de mon ISF

**Mes coordonnées :**

○ M. ○ Mme Nom, prénom.....

Adresse : .....

.....

Courriel : .....

**Vous recevrez dans les meilleurs délais un reçu fiscal attestant votre don.**

**Si vous souhaitez que votre don reste confidentiel et que vous ne voulez pas figurer dans la liste des donateurs publiée sur le site internet du musée et dans son rapport annuel, merci de cocher cette case :**

**Important :** pour déduire votre don de l'ISF 2017, votre chèque ou votre paiement Paypal en ligne sur le site internet du mahJ doit nous parvenir avant la date limite d'envoi de votre déclaration de revenus (pour une déclaration ISF couplée à la déclaration de revenus) ou avant le 15 juillet 2017 pour une déclaration spéciale ISF (17 juillet 2017 pour les résidents de Monaco et d'Europe).

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter **Marlon Bunan** : [fondation@mahj.org](mailto:fondation@mahj.org)

*En application de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données personnelles vous concernant, dont le mahJ est seul destinataire.*